

Pensionnat de Sainte-Eugénie

Rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2020

I. **Activité**

L'activité du Pensionnat Sainte-Eugénie a profondément été affectée par la crise sanitaire tout au long de l'exercice 2020.

Les actions programmées pour cet exercice ont presque toutes été annulées ou reportées compte-tenu des trois confinements successifs, à savoir :

- Ateliers littéraires en avril et mai 2020,
- Exposition de peintures en mai 2020,
- Stages civiques de janvier à juin 2020 en partenariat avec le Lycée Collège du Mont Chatelet,
- Ateliers parisiens et atelier post-bac avec le lycée de Clamecy.

Seul a pu être maintenu l'atelier « recherche d'emplois jeunes » ayant débouché sur un premier placement en CDI dans la grande distribution en Ile-de-France au 1^{er} semestre 2020.

II. **Comptes de l'exercice :**

Les frais généraux durant l'exercice se sont élevés à 27 440 € correspondant à des dépenses de fonctionnement à hauteur de 15 114 €, principalement loyer, entretien et charges directes.

Les dotations aux amortissements durant l'exercice se sont élevées à 12 326 €.

Le financement de ces 27 440 € a été opéré par un prélèvement sur la dotation consommable correspondant aux apports initiaux des membres fondateurs.

Bilan et comptes de résultat :

Le bilan s'élève à la fin de l'exercice à 168 351 € dans lesquels les immobilisations représentent une somme nette de 157 058 €.

Le résultat à la fin de l'exercice ressortant à l'équilibre conformément aux règles comptables et statutaires propres au fonds de dotation.

III. **Prévision d'activité pour l'exercice 2021 :**

Le prolongement de la crise sanitaire au cours du 1^{er} semestre 2021 n'a permis d'envisager de maintenir aucun des ateliers, expositions ou concert initialement programmés.

Seul pourra être reconduit le stage civique animé par deux étudiants de Sciences-Po Paris auprès du Lycée Collège du Mont Chatelet à Varzy.

Aubin et Téo étudiants de 1^{ère} année à Sciences-Po Paris, seront dans ce cadre, en résidence du 15 mai au 15 juin 2021 au Pensionnat Sainte-Eugénie pour y effectuer leur stage civique.



Ils prolongeront l'activité initiée en 2019 en partenariat avec le Lycée Collège du Mont Chatelet de suivi et préparation des élèves au brevet des collèges.

Le programme de visites de musées parisiens envisagé au 1^{er} semestre, compte-tenu de la crise sanitaire, ne reprendra qu'en fonction de l'évolution favorable de celle-ci au 2^{ème} semestre 2021.

L'atelier CDI visant au soutien de jeunes en recherche d'un premier emploi se prolongera en 2021 et tentera d'élargir son périmètre à la recherche de placements dans le cadre de contrats en alternance auprès d'employeurs principalement en Ile-de-France.

Le site internet psevarzy.fr devra faire l'objet d'une mise à jour au 2^{ème} semestre 2021.

IV. **Perspective**

L'activité de notre fonds de dotation restera subordonnée, durant l'exercice, à l'évolution de la crise sanitaire. Lorsque cette évolution sera favorable, une action spécifique de recherches de mécènes devra être menée.



Michel Piloquet
Président – vendredi 7 mai 2021



**FONDS DE DOTATION
PENSIONNAT SAINTE-EUGENIE**

**COMPTES ANNUELS
au
31 décembre 2020**

1, Rue d'Auxerre 58210 Varzy

SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF.....	3
BILAN PASSIF.....	3
RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	4

ANNEXE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE.....	6
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS PRESENTES EN EUROS	7
TABLEAU EMPLOI RESSOURCES.....	8

COMPTES ANNUELS

1 janvier 2020 au 31 décembre 2020

BILAN ACTIF

	Exercice clos le 31/12/2020			Exercice clos le 31/12/19
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net au 31/12/20	
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	177 422	20 364	157 058	166 739
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	177 422	20 364	157 058	166 739
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Marchandises				
Avances et acomptes versés				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	4 010		4 010	4 010
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	7 282		7 282	7 756
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	11 292		11 292	11 766
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE (III)				
TOTAL ACTIF (I + II + III)	188 714	20 364	168 351	178 505

PASSIF

	Exercice clos le 31/12/20	Exercice clos le 31/12/19
CAPITAUX PROPRES		
Capital	60 729	73 168
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	60 729	73 168
PROVISIONS (II)		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 342	56
Autres	105 280	105 280
TOTAL DETTES (III)	107 622	105 336
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE (IV)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	168 351	178 505

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation		
Autres produits	27 440	33 042
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	27440	33042
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat d'approvisionnements		
Variation de stock d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes	15 113	25 005
Impôts, taxes et versements assimilés		
Rémunérations du personnel		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements	12 326	8 037
Dotations aux provisions		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	27440	33042
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		
Produits financiers (III)		
Produits exceptionnels (IV)		
Charges financières (V)		
consommées à hauteur de 60 271 € au 31 décembre 2020.		
Charges exceptionnelles (VI)		
Impôts sur les bénéfices (VII)		
BÉNÉFICE OU PERTE (I - II + III - IV + V - VI - VII)		

ANNEXE

1 janvier 2020 au 31 décembre 2020

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Néant

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Néant

Autres éléments significatifs

Néant

Annexe aux comptes annuels présentés en euros

1. Préambule

L'exercice social clos le 31 décembre 2020 a une durée de 12 mois. Il s'agit du deuxième exercice.

Le total du bilan avant affectation du résultat est de 168.351 euros.

Le résultat de l'association est égal à 0.

Les informations de cette annexe font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis en mars 2020 par le président et le secrétaire.

2. Faits majeurs de l'exercice

L'activité a été fortement ralentie au cours de l'année 2020 en raison de la crise sanitaire.

3. Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis conformément au règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, modifié par les règlements n°2004-12 du 23 novembre 2004, n°2008-12 du 7 mai 2008 et 2009-01 du 3 décembre 2009 du Comité de la réglementation.

4. Notes sur le Bilan. Actif

Actif immobilisé

Actif corporel

Les immobilisations corporelles correspondent à des travaux de rénovation du bâtiment mis à la disposition de la fondation.

5. Notes sur le Bilan. Passif

Les capitaux propres sont constitués du fonds statuaire pour 15 000 € et de dotations consommables pour 106 000 € consommées à hauteur de 60 271 € au 31 décembre 2020.

On note également que des comptes courants ont été versés par les fondateurs pour un montant de 101.270 euros.

6. Notes sur le compte de résultat

Les postes de charges sont constitués des frais de fonctionnement du fonds et de dotations aux amortissements.

Le poste "autres produits" constate le montant prélevé sur la dotation consommable pour financer les frais de fonctionnements.

7. Autres informations

Rémunération des dirigeants

Aucun des membres du Conseil d'Administration ne reçoit de rémunération d'aucune sorte de la part du fonds.

8. Compte d'emploi et de ressources

Par arrêté préfectoral du 15 juin 2018, la Préfecture de la Nièvre autorise la création du fonds de dotation Pensionnat Sainte-Eugénie.

Le fonds n'a pas reçu de contribution volontaire en nature.

Le fonds n'a pas eu recours à l'emploi salarié.

Les donations perçues au cours de la période ont été affectées aux frais de fonctionnement de la période comme indiqué dans le tableau ci-après.

EMPLOIS	Emplois de 2020	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2020	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2020	Suivi des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2020
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		
1. Missions sociales			Ressources collectées auprès du public		
1.1 Réalisées en France			Dons et legs collectés		
Actions réalisées directement			Dons manuels non affectés		
Versements à d'autres organismes agissant en France			Dons manuels affectés		
1.2 Réalisées à l'étranger			Legs et autres libéralités non affectés		
Actions réalisées directement			Legs et autres libéralités affectés		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes			Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2. Frais de recherche de fonds			Autres fonds privés		
Frais d'appel à la générosité du public			Subventions et autres concours publics		
Frais de recherche des autres fonds privés			Autres produits		
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
3. Frais de fonctionnement					
I Total des emplois de l'exercice inscrits au comptes de résultat			Total des ressources de l'exercice inscrits au comptes de résultat		
II Dotation au provisions			Reprise de provisions		
Engagement à réaliser sur ressources affectées			Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs		
			Variation des fonds dédiés collectés auprès du public		
IV Excédent de ressources de l'exercice			Insuffisance de ressources de l'exercice		
Total général			Total général		
V Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par des ressources collectées auprès du public					
Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées par les ressources collectées auprès du public					
VII Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public			Total des emplois financés par les ressources		

Alexandre BRISSIER
Commissaire aux comptes

118 Rue la Boetie
75008 Paris
Tel : 01.42.06.15.15
email : brissier@abdpconseils.fr

Pensionnat de Sainte-Eugénie
Siège social : 1 rue d'Auxerre
58210 VARZY

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Paris, le 03 Mai 2021

Alexandre BRISSIER
Commissaire aux Comptes

118 Rue la Boétie
75008 Paris
Tel : 01.42.06.15.15
email : brissier@abdpconseils.fr

Pensionnat de Sainte-Eugénie
Siège social : 1 rue d'Auxerre
58210 VARZY

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de Dotation Pensionnat de Sainte Eugénie, relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit de comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur les perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financières et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité

d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président du conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette

incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 3 Mai 2021



Le Commissaire aux comptes
Alexandre BRISSIER



**FONDS DE DOTATION
PENSIONNAT SAINTE-EUGENIE**

**COMPTES ANNUELS
au
31 décembre 2020**

1, Rue d'Auxerre 58210 Varzy

SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF.....	3
BILAN PASSIF.....	3
RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	4

ANNEXE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE.....	6
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS PRESENTES EN EUROS	7
TABLEAU EMPLOI RESSOURCES.....	8

COMPTES ANNUELS

1 janvier 2020 au 31 décembre 2020

BILAN ACTIF

	Exercice clos le 31/12/2020			Exercice clos le 31/12/19
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net au 31/12/20	
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	177 422	20 364	157 058	166 739
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	177 422	20 364	157 058	166 739
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Marchandises				
Avances et acomptes versés				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	4 010		4 010	4 010
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	7 282		7 282	7 756
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	11 292		11 292	11 766
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE (III)				
TOTAL ACTIF (I + II + III)	188 714	20 364	168 351	178 505

PASSIF

	Exercice clos le 31/12/20	Exercice clos le 31/12/19
CAPITAUX PROPRES		
Capital	60 729	73 168
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	60 729	73 168
PROVISIONS (II)		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 342	56
Autres	105 280	105 280
TOTAL DETTES (III)	107 622	105 336
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE (IV)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	168 351	178 505

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation		
Autres produits	27 440	33 042
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	27 440	33 042
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat d'approvisionnements		
Variation de stock d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes	15 113	25 005
Impôts, taxes et versements assimilés		
Rémunérations du personnel		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements	12 326	8 037
Dotations aux provisions		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	27 440	33 042
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		
Produits financiers (III)		
Produits exceptionnels (IV)		
Charges financières (V)		
consommées à hauteur de 60 271 € au 31 décembre 2020.		
Charges exceptionnelles (VI)		
Impôts sur les bénéfices (VII)		
BÉNÉFICE OU PERTE (I - II + III - IV + V - VI - VII)		

ANNEXE

1 janvier 2020 au 31 décembre 2020

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Néant

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Néant

Autres éléments significatifs

Néant

Annexe aux comptes annuels présentés en euros

1. Préambule

L'exercice social clos le 31 décembre 2020 a une durée de 12 mois. Il s'agit du deuxième exercice.

Le total du bilan avant affectation du résultat est de 168.351 euros.

Le résultat de l'association est égal à 0.

Les informations de cette annexe font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis en mars 2020 par le président et le secrétaire.

2. Faits majeurs de l'exercice

L'activité a été fortement ralentie au cours de l'année 2020 en raison de la crise sanitaire.

3. Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis conformément au règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, modifié par les règlements n°2004-12 du 23 novembre 2004, n°2008-12 du 7 mai 2008 et 2009-01 du 3 décembre 2009 du Comité de la réglementation.

4. Notes sur le Bilan. Actif

Actif immobilisé

Actif corporel

Les immobilisations corporelles correspondent à des travaux de rénovation du bâtiment mis à la disposition de la fondation.

5. Notes sur le Bilan. Passif

Les capitaux propres sont constitués du fonds statuaire pour 15 000 € et de dotations consommables pour 106 000 € consommées à hauteur de 60 271 € au 31 décembre 2020.

On note également que des comptes courants ont été versés par les fondateurs pour un montant de 101.270 euros.

6. Notes sur le compte de résultat

Les postes de charges sont constitués des frais de fonctionnement du fonds et de dotations aux amortissements.

Le poste "autres produits" constate le montant prélevé sur la dotation consommable pour financer les frais de fonctionnements.

7. Autres informations

Rémunération des dirigeants

Aucun des membres du Conseil d'Administration ne reçoit de rémunération d'aucune sorte de la part du fonds.

8. Compte d'emploi et de ressources

Par arrêté préfectoral du 15 juin 2018, la Préfecture de la Nièvre autorise la création du fonds de dotation Pensionnat Sainte-Eugénie.

Le fonds n'a pas reçu de contribution volontaire en nature.

Le fonds n'a pas eu recours à l'emploi salarié.

Les donations perçues au cours de la période ont été affectées aux frais de fonctionnement de la période comme indiqué dans le tableau ci-après.

EMPLOIS	Emplois de 2020	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2020	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2020	Suivi des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2020
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DEBUT D'EXERCICE		
1. Missions sociales			Ressources collectées auprès du public		
1.1 Réalisées en France			Dons et legs collectés		
Actions réalisées directement			Dons manuels non affectés		
Versements à d'autres organismes agissant en France			Dons manuels affectés		
			Legs et autres libéralités non affectés		
1.2 Réalisées à l'étranger			Legs et autres libéralités affectés		
Actions réalisées directement			Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2. Frais de recherche de fonds			Autres fonds privés		
Frais d'appel à la générosité du public			Subventions et autres concours publics		
Frais de recherche des autres fonds privés			Autres produits		
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
3. Frais de fonctionnement					
I Total des emplois de l'exercice inscrits au comptes de résultat			Total des ressources de l'exercice inscrits au comptes de résultat		
II Dotation au provisions			Reprise de provisions		
Engagement à réaliser sur ressources affectées			Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs		
			Variation des fonds dédiés collectés auprès du public		
IV Excédent de ressources de l'exercice			Insuffisance de ressources de l'exercice		
Total général			Total général		
V Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par des ressources collectées auprès du public					
Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées par les ressources collectées auprès du public					
VII Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public			Total des emplois financés par les ressources		

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
du fonds de dotation
« Pensionnat de Sainte-Eugénie »
Fonds de dotation à Varzy
du 7 mai 2021

Le sept mai deux mille vingt et un à quinze heures, les membres du fonds de dotation « Pensionnat de Sainte-Eugénie » se sont réunis, 1 rue d'Auxerre à Varzy.

L'ordre du jour est le suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ainsi que l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020,
- Quitus au Président et au Conseil d'administration,
- Désignation par le Conseil d'administration de deux délégués généraux en charge du suivi des stages civiques organisés avec Sciences-Po Paris,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Après discussion, le Président met aux votes les résolutions suivantes :

1^{ère} résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture par le Président du rapport de gestion, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 faisant état d'un produit d'exploitation de 27 440 € couvert par des charges d'exploitation d'un montant équivalent, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} résolution :

L'assemblée générale donne au Président et au Conseil d'administration quitus de l'exécution de leur mandat de gestionnaire pour l'exercice du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



3^{ème} résolution :

L'assemblée générale approuve la proposition émise par le Conseil d'administration, de désigner deux délégués généraux en charge de l'organisation de stages civiques avec l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

Monsieur Jonah Berger et Monsieur Noé Piloquet, étudiants en 3^{ème} année à l'IEP Paris, sont nommés délégués généraux auprès du Conseil d'administration pour une durée de trois exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

4^{ème} résolution :

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir les formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 16 h 30.



Le Président
Michel Piloquet



La secrétaire
Claudine Roubère